

soient consacrées au Seigneur devant l'entrée du tabernacle du témoignage, et qu'ils les immolent au Seigneur comme des hosties pacifiques.

6 Le prêtre en répandra le sang sur l'autel du Seigneur à l'entrée du tabernacle du témoignage, et il en fera brûler la graisse comme une odeur agréable au Seigneur :

7 Et ainsi ils n'immoleront plus à l'avenir leurs hosties aux démons, au culte desquels ils se sont abandonnés. Cette loi sera éternelle pour eux et pour leur postérité.

8 Et vous leur direz encore : Si un homme de la maison d'Israël, ou de ceux qui sont venus de dehors, et qui sont étrangers parmi vous, offre un holocauste ou une victime,

9 sans l'amener à l'entrée du tabernacle du témoignage, afin qu'elle soit offerte au Seigneur, il périra du milieu de son peuple.

10 Si un homme quel qu'il soit, ou de la maison d'Israël, ou des étrangers qui sont venus demeurer parmi eux, mange du sang, j'arrêterai sur lui l'œil de ma colère, et je le perdrai du milieu de son peuple,

11 parce que la vie de la chair est dans le sang : et je vous l'ai donné, afin qu'il vous serve sur l'autel pour l'expiation de vos âmes, et que l'âme soit expiée par le sang.

12 C'est pourquoi j'ai dit aux enfans d'Israël : Que nul d'entre vous, ni même des étrangers qui sont venus demeurer parmi vous, ne mange du sang.

13 Si quelque homme d'entre les enfans d'Israël, ou d'entre les étrangers qui sont venus demeurer parmi vous, prend à la chasse quelqu'une des bêtes, ou au filet quelqu'un des oiseaux dont il est permis de manger, qu'il en répande le sang, et qu'il le couvre de terre.

14 Car la vie de toute chair est dans le sang : c'est pourquoi j'ai dit aux enfans d'Israël : Vous ne mangerez point du sang de toute chair, parce que la vie de la chair est dans le sang : et quiconque en mangera sera puni de mort.

15 Si quelqu'un, ou du peuple d'Israël, ou des étrangers, mange d'une bête qui sera morte d'elle-même, ou qui aura été prise par une autre bête, il lavera ses vêtemens, et se lavera lui-même dans l'eau ; il sera impur jusqu'au soir, et il deviendra pur en cette manière.

16 S'il ne lave point ses vêtemens et son corps, il portera la peine de son iniquité.

CHAPITRE XVIII.

Coutumes des Egyptiens et des Chananéens défendus. Mariages défendus en certains degrés de proximité. Sacrifices à Moloch et autres dévotions défendus.

1 Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

2 Parlez aux enfans d'Israël, et dites-leur de ma part : Je suis le Seigneur votre Dieu.

3 Vous n'agirez point selon les coutumes du pays d'Egypte, où vous avez demeuré : et vous ne vous conduirez point selon les mœurs du pays de Chanaan, dans lequel je vous ferai entrer ; vous ne suivrez point leurs lois ni leurs règles.

4 Vous exécuterez mes ordonnances, vous observerez mes préceptes, et vous marcherez selon ce qu'il vous prescrivent Je suis le Seigneur votre Dieu.

5 Gardez mes lois et mes ordonnances. L'homme qui les gardera, y trouvera la vie. Je suis le Seigneur.

6 Nul homme ne s'approchera de celle qui lui est unie par la proximité du sang, pour découvrir ce que la pudeur veut qu'il soit caché. Je suis le Seigneur.

7 Vous ne découvrirez point dans votre mère ce qui doit être caché, en violant le respect dû à votre père : elle est votre mère, vous ne découvrirez rien en elle contre la pudeur.

8 Vous ne découvrirez point dans la femme de votre père ce qui doit être caché, parce que vous blesseriez le respect dû à votre père.

9 Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans celle qui est votre sœur de père, ou votre sœur de mère, qui est née ou dans la maison ou hors de la maison.

10 Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la fille de votre fils, ou dans la fille de votre fille, parce que c'est votre propre chair.

11 Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la fille de la femme de votre père, qu'elle a enfantée à votre père, et qui est votre sœur.

12 Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la sœur de votre mère, parce que c'est la chair de votre père.

13 Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la sœur de votre mère, parce que c'est la chair de votre mère.

14 Vous ne découvrirez point ce que le respect dû à votre oncle paternel veut qu'il soit caché, et vous ne vous approcherez point de sa femme, parce qu'elle vous est unie par une étroite alliance.

15 Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans votre belle-fille, parce qu'elle est la femme de votre fils ; et vous y laisserez couvert ce que le respect veut qu'il soit caché.

16 Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la femme de votre frère, parce que c'est la chair de votre frère.

17 Vous ne découvrirez point dans la fille de votre femme ce qui doit être caché,

parce que c'est la chair de votre femme. Vous ne prendrez point la fille de son fils, ni la fille de sa fille, pour découvrir ce que l'honnêteté veut qui soit caché, parce qu'elles sont la chair de votre femme, et qu'une telle alliance est un inceste.

18 Vous ne prendrez point la sœur de votre femme pour la rendre sa rivale, et vous ne découvrirez point dans elle du vivant de votre femme ce que la pudeur veut qui soit caché.

19 Vous ne vous approcherez point d'une femme qui souffre ce qui arrive tous les mois, et vous ne découvrirez point en elle ce qui n'est pas pur.

20 Vous ne vous approcherez point de la femme de votre prochain, et vous ne vous souillerez point par cette union honteuse et illégitime.

21 Vous ne donnerez point de vos enfans pour être consacrés à l'idole de Moloch, et vous ne souillerez point le nom de votre Dieu. Je suis le Seigneur.

22 Vous ne commettrez point cette abomination où l'on se sert d'un homme comme si c'était une femme.

23 Vous ne vous approcherez d'aucune bête, et vous ne vous souillerez point avec elle. La femme ne se prostituera point aussi en cette manière à une bête, parce que c'est un crime abominable.

24 Vous ne vous souillerez point par toutes ces infamies dont se sont souillés tous les peuples que je chasserai devant vous,

25 et qui ont déshonoré ce pays-là : et je punirai moi-même les crimes détestables de cette terre, en sorte qu'elle rejettera avec horreur ses habitans hors de son sein.

26 Gardez mes lois et mes ordonnances, et que ni les Israélites, ni les étrangers qui sont venus demeurer chez vous, ne commettent aucune de toutes ces abominations.

27 Car ceux qui ont habité cette terre avant vous, ont commis toutes ces infamies exécrables, et l'ont tout-à-fait souillée.

28 Prenez donc garde que commettant les mêmes crimes qu'ils ont commis, cette terre ne vous rejette avec horreur hors de son sein, comme elle en aura rejeté tous ces peuples qui l'ont habitée avant vous.

29 Tout homme qui aura commis quelque une de ces abominations, périra du milieu de son peuple.

30 Gardez mes commandemens. Ne faites point ce qu'ont fait ceux qui étaient avant vous dans ce pays, et ne vous souillez point par ces infamies. Je suis le Seigneur votre Dieu.

CHAPITRE XIX.

Respecter ses parens; garder le sabbat; éviter l'idolâtrie. Diverses autres lois touchant les mœurs.

1 Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

2 Parlez à toute l'assemblée des enfans d'Israël, et dites-leur : Soyez saints, parce que je suis saint, moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

3 Que chacun respecte avec crainte son père et sa mère. Gardez mes jours de sabbat. Je suis le Seigneur votre Dieu.

4 Gardez-vous bien de vous tourner vers les idoles, et ne vous faites point de dieux jetés en fonte. Je suis le Seigneur votre Dieu.

5 Si vous immolez au Seigneur une hostie pacifique, afin qu'il vous soit favorable,

6 vous la mangerez le même jour, et le jour d'après qu'elle aura été immolée : et vous consumerez par le feu tout ce qui en restera le troisième jour.

7 Si quelqu'un en mange après les deux jours, il sera profane, et coupable d'impieeté :

8 il portera la peine de son iniquité, parce qu'il a souillé ce qui était consacré au Seigneur; et cet homme périra du milieu de son peuple.

9 Lorsque vous ferez la moisson dans vos champs, vous ne couperez point jusqu'au pied ce qui sera crû sur la terre, et vous ne ramasserez point les épis qui seront restés.

10 Vous ne recueillerez point aussi dans votre vigne les grappes qui restent, ni les grains qui tombent; mais vous les laisserez prendre aux pauvres et aux étrangers. Je suis le Seigneur votre Dieu.

11 Vous ne déroberez point. Vous ne mentirez point; et nul ne trompera son prochain.

12 Vous ne jurerez point faussement en mon nom, et vous ne souillerez point le nom de votre Dieu. Je suis le Seigneur.

13 Vous ne calomniez point votre prochain, et vous ne l'opprimerez point par violence. Le prix du mercenaire qui vous donne son travail, ne demeurera point chez vous jusqu'au matin.

14 Vous ne parlerez point mal du sourd et vous ne mettrez rien devant l'aveugle qu'il puisse le faire tomber; mais vous craindrez le Seigneur votre Dieu, parce que je suis le Seigneur.

15 Vous ne ferez rien contre l'équité, et vous ne jugerez point injustement. N'ayez point d'égard contre la justice à la personne du pauvre; et ne respectez point contre la justice la personne de l'homme